



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 16223

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de M. le ministre de la défense quant à l'avenir de la musique militaire dans le Nord. Dans le cadre de la professionnalisation de l'armée et de la suppression de la conscription, est prévue la dissolution de la musique de la circonscription militaire de défense de Lille, remplacée par une fanfare régimentaire. Or, la musique de la circonscription militaire de défense, très connue et appréciée des gens du Nord, composée de 85 musiciens dont 90 % d'appelés du contingent, occupe une place prépondérante dans le développement de la culture musicale, et dans le rapprochement armée-nation. La transformer en fanfare régimentaire, aux possibilités musicales modestes, serait priver la région du Nord - Pas-de-Calais d'un atout majeur. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La politique de redimensionnement de notre outil de défense et la professionnalisation des armées conduisent l'armée de terre à modifier profondément son organisation. Dans ce contexte, et après une étude conduite sur l'ensemble des formations musicales, le ministre de la défense a décidé de ne maintenir en simple qualification que celles des futures régions terre, les autres devenant des fanfares en double qualification composées de 30 musiciens chacune. Les différents paramètres tels que le potentiel du bassin de recrutement, l'implantation d'un état-major de haut niveau et l'importance économique de la région lilloise ont été autant d'éléments prépondérants qui ont permis de conserver à Lille une formation musicale. C'est donc dans un souci de rentabilité, d'efficacité et de satisfaction des besoins opérationnels, qu'il a été décidé que la musique du 43^e régiment d'infanterie serait réorganisée en fanfare d'une trentaine de personnels, tous professionnels, possédant une double qualification et exerçant à la fois des activités militaires et musicales. Les professionnels qui composeront cette nouvelle unité seront en mesure d'interpréter parfaitement tout le répertoire traditionnel et pourront, de cette façon, participer activement au développement de la culture musicale au niveau régional. Ainsi, ils contribueront de manière significative au maintien du lien unissant l'armée et la nation dans cette région dont l'histoire militaire est particulièrement riche.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16223

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3532

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4902